

vant du *Correspondant*, où M. de Broglie présente la suite des événements, qui se sont succédés depuis une année environ, et qui ont amené des résultats si tristes et si contraires à tout ce qui avait été promis.

Après un court préambule, M. de Broglie continue ainsi :

“ Il n'est point sans intérêt ni sans instruction de passer rapidement en revue les périodes diverses de la question qui émeut si vivement l'Europe et les paroles officielles qui en ont caractérisé les différences et marqué les progrès.

“ La première de toutes a été celle qu'on pourrait appeler la période des espérances et des promesses. Dans l'ardeur d'une expédition annoncée sous les plus brillants auspices, on promettait alors (qui ne se le rappelle ?) tout ce qui était demandé et même ce qui ne l'était pas : aux Italiens la liberté complète de leur patrie et une fédération d'Etats dont tous n'éprouvaient pas le désir ; au Pape, le maintien de tout son pouvoir et une présidence des futurs confédérés dont il n'avait pas réclamé le fardeau. L'Italie devait être libre jusqu'à l'Adriatique : toutes les *murailles* en portaient l'assurance souscrite du sceau impérial. Le Pape serait conservé dans l'*intégrité* de tous ses droits temporels. Toutes les voûtes des Eglises retentissaient de cet engagement signé du confident attristé de la pensée souveraine ; mention en était faite au début de toutes les prières. Si les serments des hommes sont reçus dans le ciel, jamais aucun ne lui fut porté par tant de bouches à la fois.

“ On sait ce qui est advenu : la rencontre de fortes citadelles en Vénétie et l'apparition précisément *aussi inattendue* d'éléments révolutionnaires en Italie : la guerre subitement arrêtée ; la paix subitement conclue. L'Italie ne peut être libre tout entière, et l'*intégrité* des Etats du Pape est entamée par l'insurrection. Les promesses ne se trouvent remplies envers personne, on les remplace par des conseils qui furent également offerts à tout le monde : conseil aux Italiens de renoncer à toute tentative d'unité exagérée et de rentrer de bonne grâce sous l'autorité de leurs Princes déchus ; conseil au Piémont de renoncer à la poursuite d'annexions exorbitantes ; conseil à l'Autriche de relâcher la dureté de son joug en Vénétie et d'ouvrir ses citadelles à des troupes italiennes ; conseil au Pape de désarmer ses sujets par l'offre de concessions faites à leurs vœux supposés. Chacun de ces avis différents eut sa dépêche officielle et même son épître autographe.

“ Les conseils ont eu le même sort que les promesses. Comme les unes n'avaient pu être tenues nulle part, nulle part aussi les autres ne furent agréés. Les Italiens ne firent pas mine un instant de se prêter au retour des autorités renvoyées. Le Pape ne jugea point convenable d'offrir à ses sujets insurgés des concessions refusées d'avance. Tout se traînant ainsi dans l'incertitude, c'est la politique française

qui a dû faire un pas de plus. La période des conseils avait succédé à celle des promesses ; elle est remplacée aujourd'hui pour celle des exigences et des sacrifices.

“ Seulement voici la différence : hier encore on parlait à tout le monde ; aujourd'hui c'est au Pape *seul* qu'on s'adresse ; c'est lui, et lui seul, qui doit liquider à ses dépens les frais de la succession embrouillée qu'ont laissée derrière elles une guerre qui a tout ébranlé et une paix qui n'a rien raffermi. Sous une forme polie, discrète, mais claire, aisément intelligible, la lettre du 31 décembre, s'il faut en croire plusieurs commentateurs de la presse, est une sommation respectueuse adressée au Pape de sacrifier ce qu'il a perdu, sous peine de perdre ce qu'il possède. Par cela même que la garantie des provinces encore soumises à l'autorité du St. Siège n'est accordée qu'en échange du sacrifice de provinces insurgées, il est très évident, de leur aveu, que le refus du sacrifice doit entraîner la perte de la garantie ; c'est à prendre ou à laisser. Au début de la crise, tout était promis sans condition ; huit mois à peine écoulés, on offre en échange d'une perte certaine, une caution conditionnelle.

“ Aussi aujourd'hui, ce n'est pas tel genre d'exercice ou telle partie du domaine du pouvoir temporel de la Papauté qui est en question ; c'est le pouvoir temporel tout entier, dans son principe le plus général et dans la moindre de ses applications.—Il ne s'agit plus de savoir si le Chef de l'Eglise gouvernera de telle façon, ou commandera à telles personnes, il s'agit de savoir s'il descendra du rang du Souverain, pour n'avoir plus à choisir qu'entre la condition de sujet et celle de proscrit.

Le souffle qui a porté l'Evangile à travers le monde a déposé sur la colline du Vatican le germe de la Souveraineté Pontificale ; l'Italien n'a pas le droit, aujourd'hui que l'arbre est séculaire et que tant de nations chrétiennes se sont assises à son ombre et seraient atteintes par les ruines, d'en saper la base, ou, ce qui reviendrait au même, d'en mutiler les racines et d'en détourner la sève. La question n'est donc pas exclusivement italienne, mais elle n'est pas davantage exclusivement catholique.

“ Est-ce qu'il y en a un seul qui croie la foi menacée et l'Eglise ruinée, parce que le Prince temporel serait momentanément suspendu ? En vérité, je ne puis m'empêcher de sourire, quand je vois des apprentis en histoire ecclésiastique, s'efforcer gravement de convaincre les catholiques que le pouvoir temporel n'est point essentiel au pouvoir spirituel ; que son existence n'est pas de foi ni son origine contemporaine de la Papauté elle-même. Continuez, ai-je envie de leur dire : Vous vous arrêtez trop tôt en si beau chemin ! Vous nous dites comment la Papauté est née ; nous vous disons comment elle a vécu. Elle est née dans